



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi le 11 janvier 2021 tenue à huis clos à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, suivant la séance extraordinaire à 19h 00.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Jean- Martin Villeneuve, Conseiller # 1
Monsieur Gilles Murray, Conseiller # 2
Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5
Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de secrétaire-trésorier.

La séance se tient est à huis clos, aucun citoyen est présent

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 05 .

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2101-04

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux 14 décembre 2020
 - 3.1 Séance ordinaire du 14 décembre 2020
 - 3.2 Séance extraordinaire du 14 décembre 2020
4. Adoption des comptes payés décembre 2020
5. Résolution pour la proposition de la Ville de Matane équipements supra-locaux 2021-2025
6. Résolution sur demande aide financière Covid-19 pour 2021



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

7. Résolution pour l'augmentation salaire du directeur général 2021
8. Période des questions
9. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3- Adoption des procès-verbaux du 14 décembre 2020

3.1 Séance ordinaire du 14 décembre 2020

RÉSOLUTION 2101-05

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 14 décembre 2020,

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3.2 Séance extraordinaire du 14 décembre 2020

RÉSOLUTION 2101-06

Il est proposé par **Madame Joyce Truchon** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 14 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4. Adoption des comptes payés décembre 2020

Faisant suite à l'annonce des montants à payer pour les comptes compressibles et incompressibles pour le mois de décembre par Monsieur le Maire.

RÉSOLUTION 2101-07

Il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé** et unanimement résolu d'adopter les comptes à payer pour le mois de décembre 2020 pour un total des comptes incompressibles de 108 700.93\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 68.95\$, les salaires nets des employés de 20 548.61\$, les traitements nets des élus (es) de 1 567.81\$, les remboursements des prêts de 3 253.71\$, le remboursement des DAS novembre au montant de 6 318.56\$, la facture de la collecte et le transport des matières résiduelles et de recyclage au montant de 5 323.50\$, le paiement des services publics 396.55\$, le remboursement des achats par carte de crédit 260.93\$, un virement dans le compte réservé Northland de 70 962.31\$ et un



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

montant de 39 453.397\$ des comptes compressibles pour un montant total de 148 154.32\$ pour le mois de décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**5- Résolution pour la proposition de la Ville de Matane
équipements supra-locaux 2021-2025**

André Marcil informe les membres du conseil de l'augmentation des coûts des équipements supra-locaux de la ville de Matane entre 2015-2020 payé et les coûts faisant suite à la proposition finale non négociable de la Ville de Matane pour les cinq années entre le 1 janvier 2021 et le 31 décembre 2025.

Années	Coût	Augmentation	%
2015	12 192.00 \$		
2016	12 558.00 \$	366.00 \$	3.00%
2017	12 934.00 \$	376.00 \$	2.99%
2018	13 452.00 \$	518.00 \$	4.00%
2019	13 990.00 \$	538.00 \$	4.00%
2020	14 550.00 \$	560.00 \$	4.00%
2021	14 987.00 \$	437.00 \$	3.00%
2022	15 586.00 \$	599.00 \$	4.00%
2023	16 209.00 \$	623.00 \$	4.00%
2024	17 020.00 \$	811.00 \$	5.00%
2025	17 871.00 \$	851.00 \$	5.00%
Sur dix ans augmentation		5 679.00 \$	46.58%

RÉSOLUTION 2101-08

CONSIDÉRANT la résolution envoyée à la Ville de Matane :

<< Résolution 2011-11

Considérant que la proposition reçue de la ville de Matane pour l'utilisation des équipements supra-locaux à la Municipalité de Saint-Léandre incluant une indexation annuelle de 3% à 5%;

Considérant que la Municipalité de Saint-Léandre juge l'indexation annuelle de 3% à 5% trop élevé;

Considérant que la municipalité désire faire une contre-offre à la proposition reçue de la Ville de Matane;

Il est proposé par Madame Julie Michaud et unanimement résolu de proposer une indexation de 2% par année, soit une quote part à payer



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

pour 2021 de 14 841\$, 2022 de 15 138\$, 2023 de 15 440\$, 2024 de 15 749\$, 2025 de 16 064\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.>>

CONSIDÉRANT, la réception de l'extrait du procès-verbal de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Matane, qui recommande au Conseil de maintenir la proposition soumise aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE, l'ensemble du Conseil Municipal travaille de concert pour l'ensemble de ces citoyens et citoyennes pour le contrôle des dépenses de la municipalité;

CONSIDÉRANT, la réponse à la contre-proposition de la résolution #2011-11 de la municipalité et de la proposition finale et non négociable de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Matane du 21 décembre 2020.

Il est proposé par Monsieur **Jean- Martin Villeneuve** et unanimement résolu de refuser de renouveler l'entente pour la municipalité de Saint-Léandre sur les équipements à caractère supra-local avec la Ville de Matane et réitère sa résolution 2011-11 et attends une résolution de la part du Conseil Municipal de la Ville de Matane.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6- Résolution sur demande aide financière Covid-19 pour 2021

Monsieur André Marcil informe les membres du conseil municipal que tous les organismes affectés par une baisse de revenus en lien avec la pandémie de Covid-19 ont droit à un montant d'aide financière en lien avec les compétences qu'elle possède selon la Loi sur les Compétences Municipales du Québec chapitre C-47.1 dans les domaines suivants :

- 1 La culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs ;
- 2 Le développement économique local, dans la mesure prévue au chapitre III ;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

- 3 La production d'énergie et les systèmes communautaires de télécommunication ;
- 4 L'environnement ;
- 5 La salubrité ;
- 6 Les nuisances ;
- 7 La sécurité ;
- 8 Le transport.

RÉSOLUTION 2101-09

CONSIDÉRANT la confirmation de l'aide financière reçu du Ministère des Affaires Municipales et Habitations du Québec au montant de 18 251.00\$ pour 2020-2021;

CONSIDÉRANT l'importance de permettre à tous les organismes admissibles à cette aide financière d'en effectuer la demande auprès de la municipalité;

CONSIDÉRANT le temps nécessaire à tous les organismes admissibles de préparer une demande d'aide à la municipalité pour l'année terminée 2020 et planifier 2021, la date limite pour présenter celle-ci est le 1er mars 2021;

Il a été proposé par Monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'accorder jusqu'au 1^{er} mars 2021 pour effectuer une demande d'aide financière en lien avec l'aide financière du Ministère. Les décisions de l'aide accordée seront connues lors de la séance ordinaire de mars 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**7- Résolution pour l'augmentation salaire du directeur général
2021**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que selon le contrat de travail en vigueur de Monsieur André Marcil, il est prévu que le salaire du directeur général sera automatiquement indexé à chaque début d'année financière soit le 1er janvier d'un montant équivalent à l'augmentation



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

du coût de la vie en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC Canada) pour le Québec coût de la vie plus 2 % : soit 32.89\$ + 0.99\$ augmentation = 33.88\$/ heure pour 2021.

RÉSOLUTION 2101-11

Il proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu d'accorder l'augmentation du salaire du directeur général à compter du 1er janvier 2021 au taux horaire de 33.88\$ pour 35 heures par semaine pour un salaire brut de 1185.80\$ par semaine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8- Période de questions

Monsieur Castonguay informe les citoyens qu'il est possible de poser des questions par courrier ou courriel.

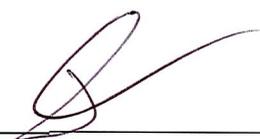
Aucune question a été reçue pour le mois de janvier en date du jeudi 7 janvier lors de la tenue de la séance de travail.

9- Levée de l'assemblée

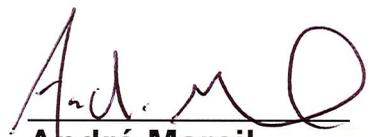
RÉSOLUTION 2101-12

Il est proposé par **Monsieur Gilles Murray** et unanimement résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 11 janvier 2021, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 22

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Steve Castonguay
Maire



André Marcil,
Directeur général,
Secrétaire-trésorier